

SYSTÈMES HAIVISION INC.
Premier appel public d'actions ordinaires
Sommaire des modalités définitif
30 millions de dollars
Le 9 décembre 2020

Un prospectus définitif daté du 9 décembre 2020 renfermant des renseignements importants au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province du Canada. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Un exemplaire du prospectus définitif et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus définitif et ses modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

*Les titres décrits dans le prospectus définitif ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Ces titres de la Société (terme défini ci-après) n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ni d'aucune autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis (tel que le terme « United States » est défini dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933) et ils ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en conformité avec une dispense des obligations d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Le prospectus définitif et le présent document ne constituent pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres visés aux présentes aux États-Unis.*

Les termes clés qui sont utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus définitif. Dans le présent document, « \$ » et « dollars » renvoient au dollar canadien.

Émetteur :	Systèmes Haivision Inc. (« Haivision » ou la « Société »).
Description de la Société :	Haivision est un fournisseur de premier plan de solutions d'infrastructure destinées au marché de la diffusion vidéo en continu auprès de clients des secteurs privé et public à l'échelle mondiale.
Taille du placement :	30 millions de dollars (34,5 millions de dollars si l'option de surallocation est exercée en entier).
Prix d'offre :	6,00 \$ par action ordinaire (le « prix d'offre »).
Option de surallocation :	La Société a octroyé aux preneurs fermes une option (l'« option de surallocation »), qu'ils peuvent exercer en totalité ou en partie, à tout moment pendant une période de 30 jours à compter de la date de clôture, pour acheter jusqu'à concurrence d'une tranche supplémentaire de 15 % du nombre total d'actions ordinaires offertes aux termes du prospectus au prix d'offre uniquement afin de couvrir les surallocations, s'il en est, et de stabiliser le marché.
Actions en circulation :	Une fois le placement réalisé, un nombre total de 25 862 019 actions ordinaires seront émises et en circulation et aucune action privilégiée ne sera émise et en circulation (26 612 019 actions ordinaires si l'option de surallocation est exercée en entier).
Emploi du produit :	Le produit net total tiré du présent placement qui revient à la Société est évalué à environ 28,2 millions de dollars (32,4 millions de dollars si l'option de surallocation est exercée en entier), déduction faite de la rémunération des preneurs fermes, mais déduction non faite des frais liés au présent placement.

La Société entend affecter i) une tranche d'environ 18,0 millions de dollars du produit net tiré du placement au financement de certaines acquisitions; ii) une tranche d'environ 4,0 millions de dollars du produit net tiré du placement à l'accélération du processus de

lancement de nouveaux produits ou services et de nouvelles caractéristiques; iii) une tranche d'environ 4,0 millions de dollars du produit net tiré du placement au financement de l'expansion de nos activités de vente, de marketing et de support mondial et iv) le solde aux besoins généraux en matière de fonds de roulement et aux autres besoins généraux de la Société.

Description du capital-actions :

Une fois le placement réalisé, le capital-actions autorisé de la Société sera constitué i) d'un nombre illimité d'actions ordinaires et ii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées, devant être émises en séries.

Conventions de blocage :

Dans le cadre du placement, chacun des hauts dirigeants et administrateurs de la Société et chaque membre du même groupe que nos actionnaires et chaque personne avec qui ils ont un lien et certains autres actionnaires se sont engagés à ne pas, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable des teneurs de livres, pour le compte des preneurs fermes, offrir, émettre, vendre, octroyer, grever d'une charge, nantir ou autrement transférer, aliéner ou monétiser des actions ordinaires ou des titres permettant d'acquérir par voie de conversion, d'échange ou d'exercice d'un droit des actions ordinaires ou d'autres titres de capitaux propres de la Société (les « **titres bloqués** ») et à ne pas conclure d'opération de couverture ni aucune autre forme d'entente ou d'arrangement qui aurait pour effet de modifier l'exposition économique à de tels titres ni annoncer son intention de le faire de quelque manière que ce soit pendant la période commençant à la date de clôture et se terminant i) dans le cas des hauts dirigeants de la Société, 18 mois après la date de clôture et ii) dans le cas de nos administrateurs et autres actionnaires, six mois après la date de clôture, dans les deux cas, sous réserve de certaines exceptions restreintes (les « **conventions de blocage** »).

Conformément aux modalités de leurs conventions de blocage, les hauts dirigeants de la Société seront libérés des restrictions qui leur sont applicables aux termes de celles-ci à l'égard i) du tiers de leurs titres bloqués six mois après la date de clôture, ii) d'un tiers supplémentaire de leurs titres bloqués 12 mois après la date de clôture et iii) du tiers restant de leurs titres bloqués 18 mois après la date de clôture.

Inscription en bourse :

La Bourse de Toronto (« **TSX** ») a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des actions ordinaires sous le symbole « HAI ». L'inscription à la cote est assujettie à l'obligation, pour la Société, de remplir toutes les conditions de la TSX.

Admissibilité aux fins de placement :

Placement admissible en vertu des lois habituelles et pour les REER, FEER, REEI, REEE et CELI.

Commission de prise ferme :

6,0 % du produit brut tiré du placement (y compris l'option de surallocation).

Teneurs de livres :

Corporation Canaccord Genuity et Desjardins Marché des capitaux

Clôture :

Le 16 décembre 2020.